



C'est par un décret lu ce 12 mai 2020 au journal de 17h du poste national de la CRTV, la radio publique du Cameroun, que le Président Paul Biya a décrété la journée du vendredi 14 mai 2021, fériée et chômée sur l'étendue du territoire.

Le décret présidentiel fait suite aux fêtes de l'Ascension et Ramdam, qui se célèbrent ce 13 mai 2021.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

ARRETE N° 0434-5 /CAB/PR DU 12 MAI 2021
 déclarant fériée la journée du vendredi 14 mai 2021.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales,
modifiée et complétée par la loi n° 76/8 du 8 juillet 1976,**ARRETE :**

ARTICLE 1^{er}.- La journée du vendredi 14 mai 2021 est déclarée fériée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le **12 MAI 2021**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

